

**BANCA POPOLARE DELL'EMILIA
ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME**

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2014

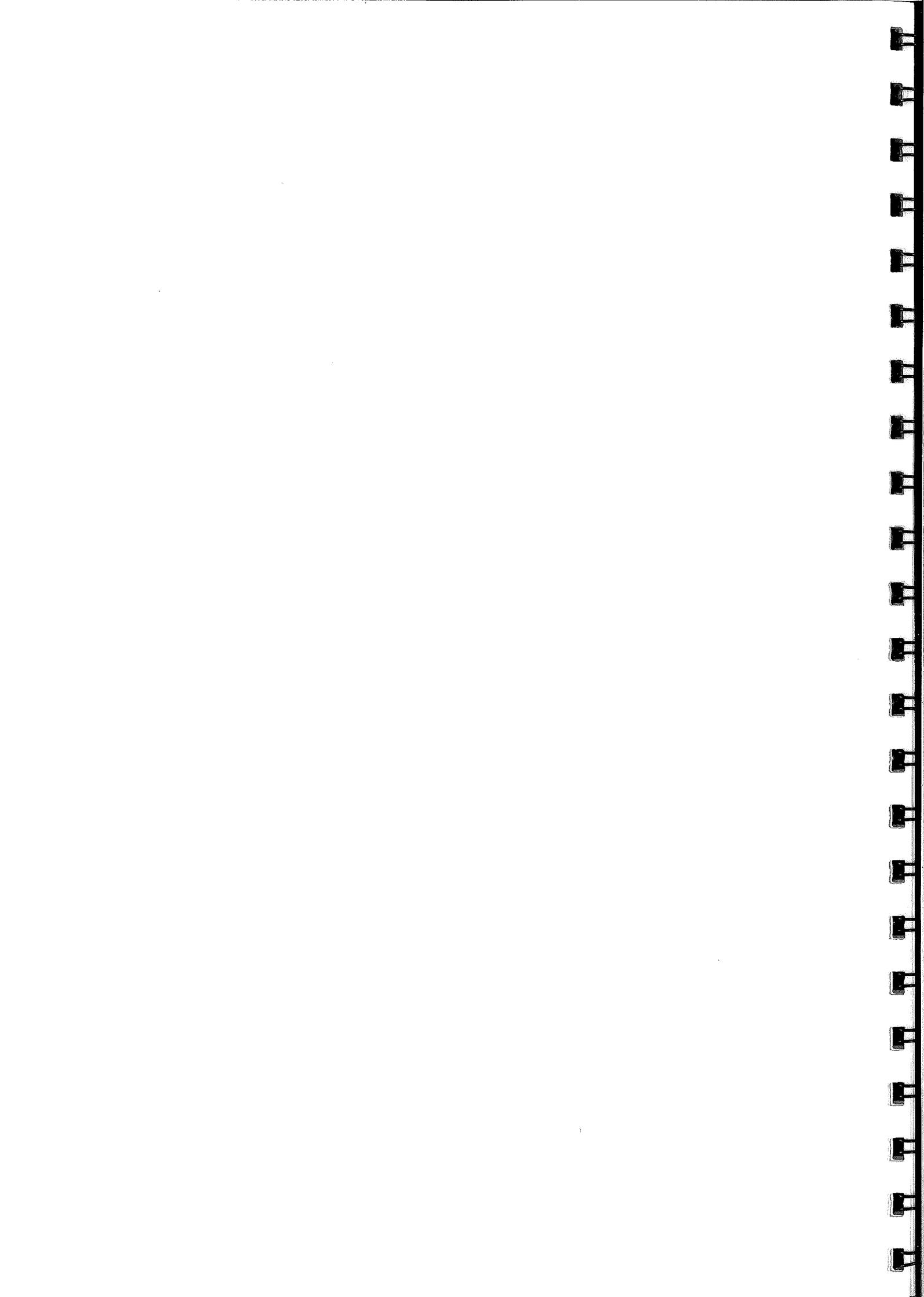
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S Luxembourg : B54033



BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme

TABLE DES MATIERES

	Pages
RAPPORT DE GESTION	1 - 3
RAPPORT D'AUDIT	4 - 5
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	6
- Hors Bilan	7
- Compte de profits et pertes	8 - 9
- Annexe aux comptes annuels	10 - 44



RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2014

L'année 2014 a vu se poursuivre, toujours dans un contexte économique mondial morose, la situation de difficulté des marchés de matières premières et surtout l'importante diminution du prix du pétrole, contre balancée par l'amélioration des marchés boursiers internationaux.

Les spreads payés sur les titres des dettes souveraines, qui avaient connu en 2011 toute une série d'attaques spéculatives, ont continué en 2014 à suivre la tendance favorable initiée en 2012, même si des problèmes persistent concernant la confiance des investisseurs dans la monnaie unique.

Dans ce contexte, au cours de l'année 2014, sa dix-neuvième année d'existence, Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a continué le développement de son activité Private Banking, tout en poursuivant ses efforts envers la clientèle privée et institutionnelle.

En date du 17 novembre 2014, suite à la fusion par absorption de Banca Popolare di Ravenna S.p.A., par Banca Popolare dell'Emilia Romagna s.c., cette dernière est devenue l'actionnaire unique en possession de la totalité du capital social de la Banque.

ACTIVITES

Au cours de l'année, votre Banque a continué le développement de tous les services spécifiques de l'activité Private Banking.

La collecte de ressources auprès de la clientèle, privée et institutionnelle, les conseils pour les investissements, l'octroi de crédits à la clientèle sous forme de financements et d'émission de garanties, l'activité de Gestion de Patrimoine, ont été les éléments les plus importants de notre activité.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2014 sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 664 889 660 EUR.

Au 31 décembre, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 557 657 589 EUR et 599 738 725 EUR pour un total de 1 157 396 314 EUR.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des dotations aux provisions, au 31 décembre 2014, le montant de 211 080 670 EUR.

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 19 490 370 EUR.

L'activité de gestion de patrimoine a poursuivi son développement avec, au 31 décembre 2014, un montant total investi (valeur au 31 décembre) d'EUR 88.8 millions.

Le bénéfice net atteint EUR 1 865 346, déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour EUR 156 020 et des provisions pour risques et charges (A G D L) pour EUR 135 000.

La provision pour impôts s'élève à EUR 2 421 078.

Cette année encore, il a été jugé opportun de constituer une réserve d'un montant égal à cinq fois l'impôt sur la fortune ; si cette réserve, qui s'élève à EUR 1 250 000 pour l'exercice 2014 est maintenue pendant cinq ans, il sera possible de déduire des impôts de l'exercice en cours, un montant correspondant à l'impôt sur la fortune, soit EUR 250 000.

GESTION DES RISQUES

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, votre Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques de marché importants (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de variation de prix de titres de propriété).

Pour les risques de crédit, votre Banque a adopté un système de contrôle, géré directement par la Direction, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits garantis que de crédits octroyés sans garantie.

A la demande de la Banque, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») a approuvé l'exemption totale des risques pris sur la maison mère Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose d'un portefeuille d'immobilisations financières dont les titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » et ces titres sont couverts par des opérations d'échange de taux d'intérêts qui ont fait l'objet d'une reprise de corrections de valeur s'élevant à 662 742 EUR.
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations dont les titres sont évaluées au coût d'acquisition, font l'objet d'une plus-value latente de 4 257 615 EUR.

PARTICIPATIONS

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, compte tenu des importants changements normatifs qui ont touché son secteur d'activité et en plein accord avec les autres actionnaires (deux autres Banques suisses et la société italienne Unione Fiduciaria Spa, organisme sectoriel des Banques populaires italiennes), de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation après la conclusion de l'exercice 2014.

Les actifs de cette société ont fait l'objet d'un « management by out », signé en septembre 2014.

La majorité des dossiers a été transféré à la nouvelle société, qui a pris aussi en charge la gestion des dossiers qui sont resté dans Sofipo S.A. et qui seront clôturés dès que possible.

L'exercice se terminant au 31 décembre 2014, s'est clôturé avec un chiffre d'affaires net (produit des fournitures et des prestations) de CHF 2 417 027, avec une perte de CHF 1 606 972 dont CHF 279 625 générés par l'activité courante et la différence (CHF 1 327 347) par pour des provisions relatives à des pertes sur participations et sur immobilisations.

La quote-part du capital (10%) que la Banque possédait dans la société Sofipo UF Trustee Ltd., société fiduciaire ayant son siège à Chypre, ont été cédés, au mois de juin dernier, à Sofipo S.A. pour le montant de 2 000 EUR, équivalent à la valeur de notre investissement participatif.

Sofipo UF Trustee Ltd a été ensuite mise en liquidation et les Trusts gérés ont été cédés à une autre société fiduciaire de la place.

AGDL

Au 31 décembre 2014, la Banque a constitué une provision AGDL pour un montant total d'EUR 1 289 465 (2013 : EUR 1 154 465).

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLÔTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour votre Banque, s'est poursuivie positivement au début de l'année 2015. Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

La solidité du Groupe Banca Popolare dell'Emilia Romagna ainsi que notre activité spécifique, qui ne nous amène pas à prendre des risques pour notre propre compte, nous laisse prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante notre activité dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité, même dans un contexte réglementaire national et international qui a connu des changements très importants.

Le 1^{er} janvier 2015, a été introduit l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts effectués par la Banque sur les comptes détenus par des personnes physiques résidant dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, conformément à la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003.

CONCLUSIONS

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à tout le personnel pour le travail accompli, pour le développement de l'activité de la Banque et pour les résultats positifs obtenus.

Des remerciements reviennent aussi à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 2 mars 2015





Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 4 mars 2015

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Philippe Sergiel.

Philippe Sergiel

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

	2014	2013	P A S S I F	2014	2013
A C T I F					
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Notes 17, 27)	4 997 069	4 664 788	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 17, 24, 27)	33 324 585	47 718 430
- Banques centrales (à vue)	4 997 069	4 664 788	- À vue	11 157 231	5 884 706
			- À terme ou à préavis (Note 10)	22 167 354	41 833 724
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 24, 27)	402 873 149	281 867 710	Dettes envers la clientèle (Notes 17, 27)	557 657 589	421 959 066
- À vue	309 929 815	231 861 951	Autres dettes	422 683 899	377 124 729
- Autres créances	92 943 334	50 005 759	- À vue (Note 24)	134 973 690	44 834 337
			- À terme ou à préavis (Note 10)		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 27)	211 080 670	194 470 232			
			Autres passifs (Note 12)	440 298	474 598
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 27)	43 710 500	58 713 500	Comptes de régularisation (Note 24)	1 716 315	1 299 027
- Des émetteurs publics	41 714 500	56 717 500			
- D'établissements de crédit	1 996 000	1 996 000	Provisions	3 831 751	3 762 515
			- Provisions pour impôts (Note 22)	2 421 078	1 819 628
			- Autres provisions (Notes 13, 26)	1 410 673	1 942 887
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Note 6, 17)	2 477	2 478			
			Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 24)	20 000 000	20 000 000
Participations (Notes 4, 7, 24, 26)	332 668	490 759			
			Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Actifs incorporels (Note 4)	26 561	146 448			
			Réserves (Note 14)	15 396 276	14 015 338
Actifs corporels (Note 4)	31 363	54 713			
			Résultat de l'exercice	1 865 346	2 121 188
Autres actifs (Note 9)	29 506	90 567			
			TOTAL DU PASSIF (Note 18)	664 899 660	542 017 662
Comptes de régularisation (Notes 24, 26)	1 815 697	1 516 467			
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	664 899 660	542 017 662			

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

	2014	2013
Passifs éventuels (Notes 15, 24)	19 490 370	22 117 249
<i>Dont :</i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	19 490 370	22 117 249
Engagements (Notes 15)	50 233 308	28 429 185

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

	2014	2013
Intérêts et produits assimilés (Note 24)	9 291 847	11 555 816
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	1 966 337	2 225 775
Intérêts et charges assimilés (Notes 11 et 24)	(6 344 599)	(8 339 005)
Commissions perçues	2 150 660	2 148 003
Commissions versées	(225 583)	(214 214)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 19)	158 717	168 779
Autres produits d'exploitation (Note 20)	671 043	1 262 048
Frais généraux administratifs	(3 401 291)	(3 626 265)
Frais de personnel (Note 23)	(1 823 343)	(1 770 277)
<i>Dont :</i>		
- Salaires et traitements	(1 483 807)	(1 444 274)
- Charges sociales	(202 437)	(189 715)
• dont charges sociales couvrant les pensions	(136 917)	(127 582)
- Autres frais de personnel	(137 099)	(136 288)
Autres frais administratifs (Notes 24, 28)	(1 577 948)	(1 855 988)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(156 020)	(155 780)
Autres charges d'exploitation (Note 20)	(151 136)	(180 390)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 3, 21)	(261 313)	(1 730 000)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 21)	900 751	1 924 650
À reporter :	2 633 076	2 813 642

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

	2014	2013
Report :	2 633 076	2 813 642
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7 et 8)	(166 279)	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 22)	(601 451)	(692 454)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	<u>1 865 346</u>	<u>2 121 188</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u><u>1 865 346</u></u>	<u><u>2 121 188</u></u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 1 - ORGANISATION

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 99 % par Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. et à 1 % par la Banca Popolare di Ravenna S.p.A., sociétés de droit italien appartenant au groupe Gruppo Bancario Banca Popolare dell'Emilia Romagna (le « Groupe »). En date du 17 novembre 2014, suite à la fusion par absorption de la Banca popolare di Ravenna S.p.A. par la Banca popolare dell'Emilia Romagna s.c., cette dernière est devenue l'actionnaire unique en possession de la totalité du capital social de la Banque.

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monnaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2014 et 2013 par la Banque sont les suivants :

	2014	2013
EUR/USD	1,2141	1,3791
EUR/CHF	1,2024	1,2276
EUR/JPY	145,23	144,72
EUR/GBP	0,7789	0,8337

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les titres sont répertoriés dans le portefeuille de négociation lorsqu'ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les titres répertoriés sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évaluées au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée agio, la différence positive est appelée disagio.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25 %
Licences informatiques :	20-25 %
Installations techniques :	20-25 %
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25 %

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrées dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 26), ainsi que les provisions pour litiges.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit (autres que les créances à vue) et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2014 et 2013 :

Créances sur les établissements de crédit

	2014	2013
	EUR	EUR
À moins de trois mois (autres que les créances à vue)	<u>92 943 334</u>	<u>50 005 759</u>
TOTAL	<u>92 943 334</u>	<u>50 005 759</u>

Au 31 décembre 2014, un montant total de EUR 302 751, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2013 : EUR 275 359).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Créances sur la clientèle

	2014	2013
	EUR	EUR
À moins de trois mois	129 344 226	150 953 166
De trois mois à un an	78 975 259	29 311 153
De un à cinq ans	935 185	12 486 326
À plus de cinq ans	<u>1 826 000</u>	<u>1 719 587</u>
TOTAL	<u>211 080 670</u>	<u>194 470 232</u>

Au 31 décembre 2014, un montant total de EUR 158 623, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2013 : EUR 181 392), et un montant de EUR 59 777, correspondant au prorata par échéances de la provision pour créances douteuses, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2013 : EUR 699 216).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2014
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Durant l'année 2014, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	58 713 500	-	(15 003 000)	-	43 710 500	-	-	-	-	-	43 710 500
Participations	490 759	-	(2 000)	10 243	499 002	-	(166 334)	-	(166 334)	-	332 668
Actifs incorporels											
Licences informatiques	604 124	6 037	-	-	610 161	(457 676)	(125 925)	-	(583 600)	-	26 561
Actifs corporels											
Installations techniques et machines	172 510	7 016	-	-	179 526	(117 629)	(30 399)	-	(148 028)	(135)	31 363

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres cotés pour un montant de EUR 43 710 500 (2013 : EUR 58 713 500).

Une valeur mobilière à revenu fixe cotée détenue en portefeuille est venue à échéance en 2014 pour un montant total de EUR 15 003 000 (2012 : EUR 68 600 000).

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à EUR 43 710 500 (2013 : EUR 58 713 500).

Au 31 décembre 2014, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2013 : EUR 0).

Au 31 décembre 2014, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2013 : EUR 0).

Au 31 décembre 2014, un montant cumulé net d'agio/disagio de EUR 390 814 a été comptabilisé, relative à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un agio de EUR 191 197 avait été enregistré.

Au 31 décembre 2014, la Banque n'est pas engagée dans des opérations de mise en pensions de titres sur base d'une convention de vente et de rachat fermes (2013 : EUR 0).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2014	2013
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	2 477	2 478
TOTAL	<u>2 477</u>	<u>2 478</u>

Au 31 décembre 2014, un montant total de EUR 2 , correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2013 : EUR 1).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2014 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur nette au 31.12.14 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Quote-part dans les résultats (EUR)
Sofipo Fiduciaire S.A. (Suisse) (non cotée) (1)	Lugano, Suisse	30	332 668	267 598	(400 941)
TOTAL			<u>332 668</u>		

La Banque a enregistré une correction de valeur sur la participation dans Sofipo S.A. au 31 décembre 2014 pour un montant d'EUR 166 334 et correspondant à 33% du coût d'acquisition de cette participation afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite aux opérations de restructuration.

La quote-part du capital (10%) que la Banque possédait dans la société Sofipo UF Trustee Ltd., société fiduciaire ayant son siège à Chypre, ont été cédés, au mois de juin dernier, à Sofipo S.A. pour le montant de EUR 2 000, équivalent à la valeur de notre investissement participatif.

¹ La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers, non-audités à la date de ce rapport, de la société au 31 décembre 2014.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	33 710 500	37 577 300	33 710 500	34 310 300

La valeur comptable des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2014.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 000 000	11 981 034	25 003 000	29 769 557

Le portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre. Une des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est venue à échéance au cours de l'année 2014. Aucun des immobilisations financières ne fait l'objet d'une reprise de correction de valeur pour l'année 2014 (2013 : EUR 0).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont exclusivement composés de TVA à recevoir pour un montant de EUR 29 506 (2013 : EUR 90 032).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle, autres que les dettes à vue, se présente comme suit :

	<u>Dettes envers les établissements de crédit</u>	
	<u>2014</u> <u>EUR</u>	<u>2013</u> <u>EUR</u>
A terme ou à préavis (à moins de trois mois)	22 167 354	41 833 724
TOTAL	<u>22 167 354</u>	<u>41 833 724</u>
	<u>Dettes envers la clientèle</u>	
	<u>2014</u> <u>EUR</u>	<u>2013</u> <u>EUR</u>
À moins de trois mois (autres que les dettes à vue)	76 643 747	21 297 076
De trois mois à un an	61 436 741	21 132 560
De un à cinq ans	893 202	2 404 701
TOTAL	<u>134 973 690</u>	<u>44 834 337</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 15 janvier 2013 entre la Banque, Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. Modena (Italia), la Banque a reçu un prêt subordonné de Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. Modena (Italia) pour EUR 20 millions. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 5 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe 4,8 %.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
20 000 000	EUR	15 janvier 2018	4,8 %
TOTAL 20 000 000			

Au 31 décembre 2014, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 973 333 EUR (2013 : EUR 933 333).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2014	2013
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	257 375	374 879
Créanciers divers	182 923	99 719
TOTAL	440 298	474 598

Le poste créanciers divers est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour EUR 160 885 (2013 : EUR 99 719).

Le poste créanciers privilégiés est composé principalement de la TVA à payer pour EUR 45 766 (2013 : EUR 108 859).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Au 31 décembre 2014 et 2013, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2014	2013
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	37 125	41 597
Provision AGDL (Note 26)	1 289 465	1 154 465
Autres provisions sur opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêts	<u>84 083</u>	<u>746 825</u>
TOTAL	<u>1 410 673</u>	<u>1 942 887</u>

Au 31 décembre 2014, un montant de EUR 500 000 (2013 : EUR 500 000) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de EUR 462 875 . Le solde de EUR 37 125 calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à EUR 30 667 500, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 29 chacune.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES (SUITE)

b) Réserves

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2014	2013
	EUR	EUR
Réserve légale	1 181 547	1 075 488
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 22)	5 590 498	5 325 498
Autres réserves	8 624 231	7 614 352
TOTAL	15 396 276	14 015 338

Conformément aux dispositions légales, 5 % du bénéfice de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Un montant de EUR 1 250 000 est alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune, au titre des allègements opérés au cours des cinq derniers exercices. Pour bénéficier de cet allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES (SUITE)

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 7 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2008, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de EUR 740 250 ;
- Allocation dans la réserve spéciale de EUR 244 750.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 075 488</u>	<u>12 939 850</u>	<u>2 121 188</u>	<u>46 804 026</u>
Allocation du résultat de l'exercice 2013 suite à l'assemblée générale du 7 avril 2014	-	106 059	2 015 129	(2 121 188)	-
Distribution de dividendes	-	-	(740 250)	-	(740 250)
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	<u>1 865 346</u>	<u>1 865 346</u>
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 181 547</u>	<u>14 214 729</u>	<u>1 865 346</u>	<u>47 929 122</u>

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de EUR 19 490 370 (2013 : EUR 22 117 249).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS (SUITE)

b) Engagements

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Banque n'était engagée dans aucune transaction d'achat ou de vente à terme. Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés, pour un montant de EUR 50 233 308 (2013 : EUR 28 429 185).

La Banque n'a pas, aux 31 décembre 2014 et 2013 d'engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation, ni à l'égard d'entreprises liées.

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2014 et 2012, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2014	2013
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	41 489 308	45 035 280
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	<u>10 328 527</u>	<u>25 359 467</u>
TOTAL	<u>51 817 835</u>	<u>70 394 747</u>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2014
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014, la ventilation des principaux actifs (bruts de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	4 989 366	-	-	7 703	-	-	4 997 069
Créances sur les établissements de crédit	353 582 018	45 026 314	343 094	67 134	16 125	4 141 214	403 175 899
Créances sur la clientèle	185 893 970	2 767 876	641 799	12 399 106	9 177 576	418 743	211 299 070
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	43 710 500	-	-	-	-	-	43 710 500
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 479	-	-	-	-	-	2 479

Au 31 décembre 2014, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	11 074 454	45 981	485 437	11 718 342	9 330 522	669 849	33 324 585
Dettes envers la clientèle	504 510 520	47 700 346	488 197	734 244	360 996	3 863 286	557 657 589
Passifs subordonnés	20 000 000	-	-	-	-	-	20 000 000

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Au 31 décembre 2014, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de EUR 75 508 945 (2013 : EUR 76 432 088) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à EUR 75 412 092 (2013 : EUR 76 852 676).

NOTE 19 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2014, les résultats provenant d'opérations financières sont principalement constitués du résultat de change.

NOTE 20 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2014, les autres charges d'exploitation sont principalement constituées de la dotation à la provision AGDL pour un montant de EUR 135 000 (2013 : EUR 75 000).

Au 31 décembre 2014, les autres produits d'exploitation sont principalement constitués d'une reprise de correction de valeur de EUR 662 742 (2013 : EUR 1 251 428) correspondant à la variation des moins-values latentes sur les swaps de taux d'intérêt excédant les plus-values latentes sur les obligations du portefeuille immobilisé.

NOTE 21 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

Au 31 décembre 2014, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif (2014 : EUR 261 313 et 2013 : EUR 1 730 000).

Au 31 décembre 2014, les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation pour créances douteuses sur les éléments d'actif (2014 : EUR 900 751 et 2013 : EUR 1 924 650).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 22 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2014, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Au titre de l'exercice 2014, la charge d'impôt sur la fortune a été réduite d'un montant de EUR 250 000 du fait de la réduction de l'impôt sur la fortune selon le paragraphe 8 A de la loi de l'impôt sur la fortune. Afin de bénéficier de cette réduction de charge fiscale, la Banque doit s'engager à créer et à maintenir jusqu'à la fin de l'exercice 2019 une réserve d'un montant équivalent à cinq fois l'impôt sur la fortune réduit. Dans la mesure où cette réserve serait partiellement liquidée avant la fin de l'exercice 2019, l'impôt sur la fortune de la Banque serait augmenté durant l'exercice au cours duquel la réserve a été réduite, d'un cinquième de la réserve liquidée.

Les charges fiscales relatives aux exercices 2010 à 2014 tiennent compte de cet engagement.

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 18 personnes (2013 : EUR 15). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2014	2013
Direction	3	3
Employés	15	14

Au 31 décembre 2014, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à EUR 742 005 (2012 : EUR 731 620).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2014, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 115 000 (2013 : EUR 115 000).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

Aux 31 décembre 2014, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à EUR 381 482 (2013 : EUR 359 467).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Banque n'a pas octroyé de garantie en faveur d'un membre de la Direction.

NOTE 24 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de résultat et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2014	2013
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	397 173 242	279 079 298
À vue	304 160 063	229 024 688
Autres créances	93 013 179	50 054 610
Participations	332 668	490 759
Comptes de régularisation	9 138	894
TOTAL	<u>397 515 048</u>	<u>279 570 951</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2014	2013
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	22 167 354	61 833 756
A vue	-	32
À terme ou à préavis	22 167 354	41 833 724
Dettes envers la clientèle	7 534	12 331
A vue	7 534	12 331
Comptes de régularisation	464 118	453 905
Passifs subordonnés	20 000 000	20 000 000
TOTAL	42 631 472	82 299 992
	2014	2013
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels		
Cautionnements et actifs donnés en garantie	411 677	439 884
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	30 644 866	47 962 196
Opérations de change à terme	20 316 339	22 602 729
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 328 527	25 359 467
TOTAL	31 056 543	48 402 080

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2014	2013
	EUR	EUR

Intérêts et charges assimilées

Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 117 408	1 211 079
---	-----------	-----------

Frais généraux administratifs

Services divers	30 199	19 010
-----------------	--------	--------

TOTAL	1 147 607	1 230 089
--------------	------------------	------------------

PRODUITS	2014	2013
	EUR	EUR

Intérêts et produits assimilés

Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	3 638 178	5 518 293
--	-----------	-----------

Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	203 584
---	---	---------

Disagio sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	211 878
--	---	---------

TOTAL	3 638 178	5 933 755
--------------	------------------	------------------

NOTE 25 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Banque sont inclus dans les comptes consolidés de Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS

La Banque est membre de l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg A.G.D.L. (AGDL).

L'AGDL a pour objet de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en argent et des créances résultant d'opérations d'investissements en faveur des clients personnes physiques et personnes morales des établissements de crédit membres de l'association, sans distinction de nationalité ou de résidence.

Conformément à ses statuts, l'AGDL rembourse au déposant le montant de ses dépôts en argent garanti et à l'investisseur le montant de sa créance garantie avec un maximum fixé à la contre-valeur en toutes monnaies (i) de EUR 100 000 par dépôt en argent et (ii) de EUR 20 000 par créance résultant d'opérations d'investissement autres que celles portant sur un dépôt en argent, quel que soit le nombre de comptes que le client détient auprès d'un même établissement de crédit.

Au 31 décembre 2014, la Banque a enregistré une provision liée à l'AGDL pour un montant de EUR 1 289 465 (2013 : EUR 1 154 465).

Dans le contexte des réclamations demandées par l'AGDL en 2008, 2009 et 2010, la Banque a utilisé ses provisions existantes.

La Direction de la Banque ne considère pas qu'une partie ou que la totalité des avances payées à l'AGDL sont recouvrables au 31 décembre 2014 et par conséquent, la Banque n'a pas enregistré de créance.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2014
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2014, à l'exception des titres qui ont été détaillés dans la Note 5, tous les instruments financiers primaires ci-dessous sont non cotés. Au 31 décembre 2014, ils sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		4 850 124	-	-	-	4 850 124
Cash		146 945	-	-	-	146 945
Prêts et avances :	Banques	403 175 899	-	-	-	403 175 899
Prêts et avances :	Institutions financières	4 501 353	4 000 000	297 000	306 667	9 105 020
Prêts et avances :	Sociétés	116 589 600	73 130 678	633 202	879 227	191 232 707
Prêts et avances :	Personnes physiques	8 410 267	1 903 912	5 685	641 478	10 961 342
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	-	-	1 996 000	-	1 996 000
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	-	14 985 250	26 729 250	41 714 500
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>537 674 188</u>	<u>79 034 590</u>	<u>17 917 137</u>	<u>26 556 622</u>	<u>663 182 537</u>

Au 31 décembre 2014, un montant de EUR 461 373 lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2014
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dépôts :	Banques	32 996 058	358 527	-	-	33 324 585
Dépôts :	Institutions financières	286 309 634	-	500 000	-	286 809 634
Dépôts :	Sociétés	181 800 153	64 755 741	213 202	-	246 769 096
Dépôts :	Personnes physiques	<u>21 419 807</u>	<u>2 479 052</u>	<u>180 000</u>	-	<u>24 078 859</u>
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>522 525 652</u>	<u>67 593 320</u>	<u>893 202</u>	<u>0</u>	<u>590 982 174</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2014
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2013, à l'exception des titres qui ont été détaillés dans la Note 5, tous les instruments financiers primaires ci-dessous sont non cotés. Au 31 décembre 2013, ils sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		4 636 964	-	-	-	4 636 964
Cash		27 824	-	-	-	27 824
Prêts et avances :	Banques	282 143 069	-	-	-	282 143 069
Prêts et avances :	Institutions financières	10 982 512	5 500 000	1 095 000	333 333	17 910 845
Prêts et avances :	Sociétés	131 871 864	23 124 937	9 839 701	998 483	165 834 985
Prêts et avances :	Personnes physiques	8 091 321	1 449 806	1 674 432	389 451	11 605 010
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	-	-	1 996 000	-	1 996 000
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	15 003 000	4 985 250	36 729 250	56 717 500
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>437 753 554</u>	<u>45 077 743</u>	<u>19 590 383</u>	<u>38 450 517</u>	<u>540 872 197</u>

Au 31 décembre 2013, un montant de EUR 456 752 lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
 Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
 31 décembre 2014
 (exprimé en EUR)
 - suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dépôts :	Banques	47 718 430	-	-	-	47 718 430
Dépôts :	Institutions financières	250 946 003	762 500	-	-	251 708 503
Dépôts :	Sociétés	118 747 551	16 670 000	1 189 701	-	137 382 252
Dépôts :	Personnes physiques	<u>28 728 251</u>	<u>3 700 060</u>	<u>440 000</u>	-	<u>32 868 311</u>
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>446 140 235</u>	<u>21 132 560</u>	<u>2 404 701</u>	<u>0</u>	<u>469 677 496</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	328 527	10 328 527	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	15 751 533	25 757 064	-	-	41 508 597	126 513
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	15 751 533	25 757 064	10 000 000	328 527	51 837 124	126 513
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	328 527	10 328 527	2 097 382
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	15 748 100	25 741 208	-	-	41 489 308	106 051
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	15 748 100	25 741 208	10 000 000	328 527	51 817 835	2 203 433

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant la méthode du risque initial en conformité avec la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée par la Circulaire 10/475.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2014.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	359 467	8 %	28 757
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change	2014	45 044 629	2 %	900 893

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers dérivés se détaillaient comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	15 000 000	-	10 359 467	25 359 467	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	44 318 860	725 769	-	-	45 044 629	933 496
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	44 318 860	15 725 769	-	10 359 467	70 404 096	933 496
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	15 000 000	-	10 359 467	25 359 467	5 650 036
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	44 310 799	724 481	-	-	45 035 280	924 152
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	44 310 799	15 724 481	-	10 359 467	70 394 747	6 574 188

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant la méthode du risque initial en conformité avec la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée par la Circulaire 10/475.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2013.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 3	2014	15 000 000	2 %	300 000
IRS 1	2023	359 467	11 %	39 541
IRS 2	2019	10 000 000	6 %	600 000
Contrats sur taux de change	2014	45 044 629	2 %	900 893

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 28 - FRAIS D'AUDIT

Frais payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé :

	2014	2013
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	90 496	76 300
Services fiscaux	<u>11 783</u>	<u>8 118</u>
Total	<u>102 279</u>	<u>84 418</u>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

NOTE 29 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

